

## DECISION DU PRESIDENT N°11/25

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 9 septembre 2020 portant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

### DECIDE

Article 1 : Le contrat de l'entretien du portail du bâtiment Actémium situé au 235 rue de Lisbonne à Douvrin est confié à

L'entreprise SMF SERVICES ARTOIS  
26 rue Copernic  
62790 COURCELLES LES LENS

Pour un montant annuel de 264,36 Euros H.T

Article 2 : Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an.

Article 3 : Il sera rendu compte au Comité Syndical de la présente décision.

Fait à DOUVRIN, le 7 juin 2025

Le Président,  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS·FLANDRES  
André KUCHCINSKI



*Décision transmise au contrôle de légalité par la plate-forme de dématérialisation ACTE et certifiée exécutoire le :*